

RÈGLES INCOTERMS® 2020 – MULTIMODALES

(ADAPTÉES AUX MARCHANDISES CONTENEURISÉES)

	VENDEUR										ACHETEUR	
	Chargé	Douane EXP	Pré-acheminement	*THC	Transport principal		*THC	Douane IMP	Post-acheminement	Déchargé		
EX-Works	EXW											
Free Carrier	FCA	Locaux Vendeur	Autre lieu	+ Connaissance à Bord								
Carriage Paid To	CPT											
Carriage Insurance Paid To	CIP	+ Assurance <i>ad-valorem</i> « Tous Risques » au profit de l'acheteur										
Delivered At Place	DAP											
Delivered at Place Unloaded	DPU											
Delivered Duty Paid	DDP	Si possible : DDP hors TVA										

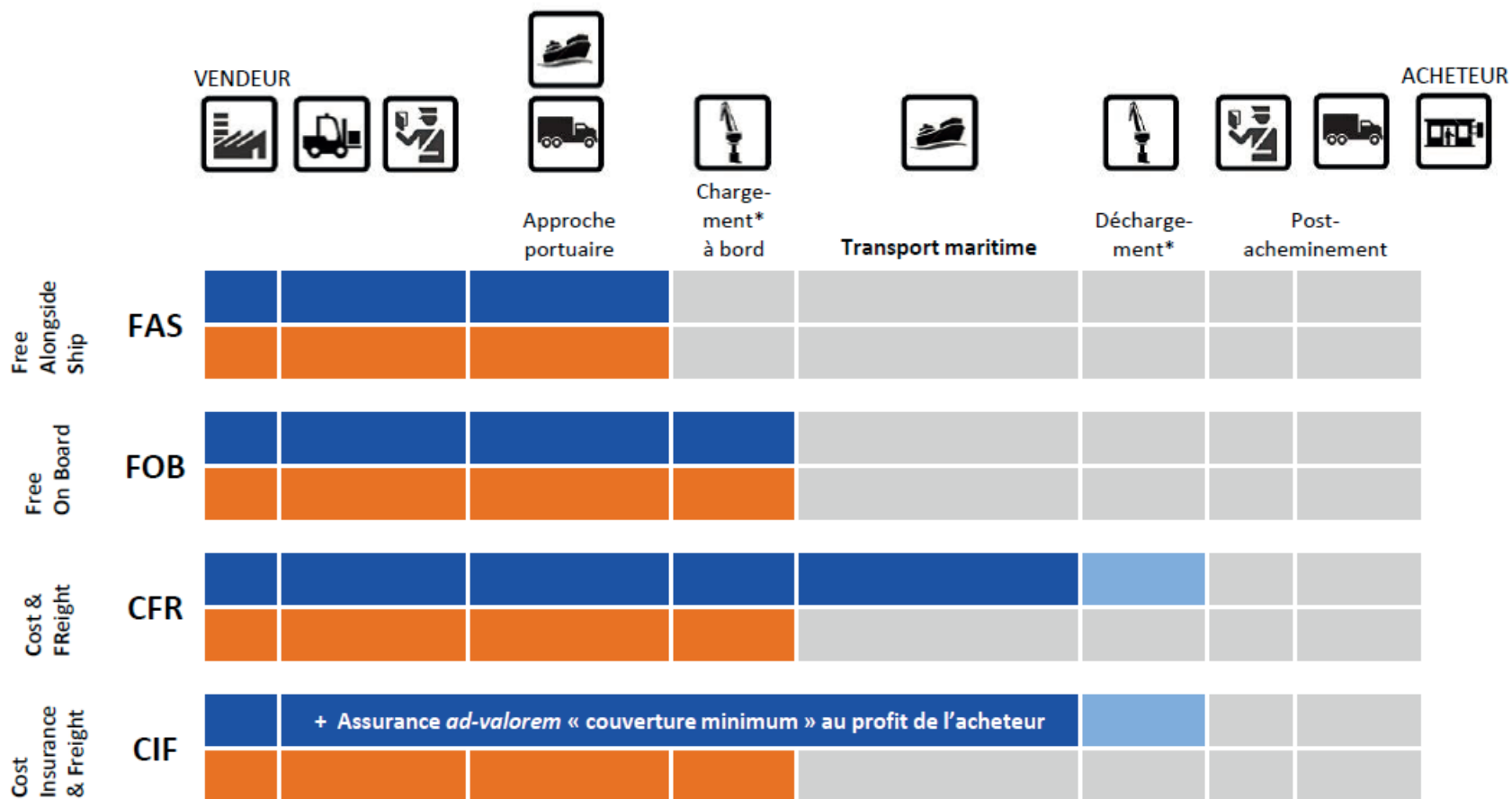
*THC → Terminal Handling Charges

Hormis pour CIP → Assurance non obligatoire, ni pour le vendeur, ni pour l'acheteur.

Coûts Vendeur	Option	Coûts Acheteur
Risques Vendeur	Option	Risques Acheteur

RÈGLES INCOTERMS® 2020 – MARITIMES

POUR VRAC ET CONVENTIONNEL (RÈGLES NON ADAPTÉES AUX MARCHANDISES CONTENEURISÉES)



Hormis pour CIF → Assurance non obligatoire, ni pour le vendeur, ni pour l'acheteur.

***Chargement & déchargement** → Selon les **Liner-Terms** : conditions selon lesquelles une compagnie maritime ou un port charge et décharge les marchandises. Vendeurs et acheteurs doivent demander des cotations détaillées afin de pouvoir aligner la règle Incoterms® aux Liner-Terms.

Coûts Vendeur	Option	Coûts Acheteur
Risques Vendeur	Option	Risques Acheteur